

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3504 - Mercredi 30 Octobre 2019 - Prix : 200 Fc

CÉLÉBRATION DE LA COY15 À MORONI

Lutte contre le changement climatique : le combat de tous



Les participants à la 15e conférence des jeunes pour l'environnement.

GENRE

La présence de Sitti Farouta à un Maoulid dérange

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Octobre 2019**

Lever du soleil:
05h 39mn
Coucher du soleil:
18h 05mn

Fajr : 04h 23mn
Dhouhr : 11h 56mn
Ansr : 15h 20mn
Maghrib: 18h 08mn
Incha: 19h 22mn



ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE L'ORTC

L'ORTC veut se faire peau neuve

L'Office de la Radio et Télévision nationale (ORTC) veut se faire peau neuve. Cette initiative engagée par la chaîne nationale de service public a fait l'objet d'un atelier de réflexion sur l'amélioration des programmes, tenu à Moroni hier en début de journée. Certains intervenants comme le président du CNPA estime que la station « doit être un outil d'une information accessible à tous et s'adressant à tous et indépendamment du statut socioéconomique des uns et des autres ». Parmi les recommandations, on peut citer entre autre la « professionnalisation » des journalistes de la boîte.



Participants à l'atelier sur l'ORTC.

L'Office de la Radio et Télévision nationale (ORTC) veut se refaire une peau neuve. Cette initiative engagée par la principale chaîne nationale de service public a fait l'objet d'un atelier de réflexion sur l'amélioration du programme qui a eu lieu au Retaj hier en début de journée. Pour adopter ces nouvelles réformes, plusieurs professionnels du secteur y ont pris part notamment le ministre en charge de l'Information, Ahmed

Ben Said Jaffar, le président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), le coordinateur de la cellule de communication de Beit-Salam, les partenaires chinois de la station étaient conviés par Salim Mahamoud Hafi, directeur général de la station. Cette rencontre a permis à l'assistance de lever un coin du voile, de dire ce qui va et ce qui ne va pas au sein de l'unique station de télévision nationale dans

l'espoir de trouver les solutions adéquates pour espérer une augmentation de l'audience.

Pour y arriver, Mohamed Boudouri, président du CNPA rappelle que « l'ORTC doit être un outil d'une information accessible à tous et s'adressant à tous et indépendamment du statut socioéconomique des uns et des autres ». En parfait connaisseur du domaine, ce dernier affirme que la station doit

être « un lieu de rencontre où tous les citoyens sont invités sur une base égalitaire parce qu'elle n'est soumise aux impératives de la rentabilité ». Ainsi, Boudouri évoque « l'audace et l'innovation dans un souci de qualité et de l'intérêt général », comme cheval de bataille.

« Face à de tels défis, l'Ortc ne peut se reformer que dans la rupture de son passé de médias sous contrôle de l'exécutif et en regardant l'avenir. Et l'avenir c'est la professionnalisation du personnel par la formation, la transparence des critères du recrutement, la clarification des statuts du journaliste afin qu'ils puissent faire leur travail dans la loyauté et non dans la soumission », explique-t-il en précisant que « l'avenir c'est aussi l'autonomie éditoriale, administrative et financière pour assurer la mission du public et d'intérêt général, l'avenir c'est la réorientation de l'Ortc sur son rôle principal de producteur de contenu en s'ouvrant aux compétences disponibles dans le pays et à l'extérieur ».

Ancien directeur de la boîte et actuellement ministre de l'Information, Ahmed Ben Said Jaffar a, de son côté, saisi l'occasion

pour rappeler que ce qui devrait faire l'objet de cette discussion ne devrait être rien d'autre que « les actions à entreprendre et les solutions pouvant être appliquées pour sauver ce patrimoine comorien ». Ce dernier s'est demandé si cet atelier portant de réflexion sur l'amélioration de l'ORTC n'est pas anticipé »

Au cours de cet atelier plusieurs recommandations ont été formulées parmi lesquelles l'exigence d'un stage pratique des présentatrices et présentateurs à la radio pour juger de leur aptitude à passer à la télévision, envisager la spécialisation de présentateurs du Journal Radio ainsi qu'une spécialisation thématique, le respect de la durée du journal télévisé et radiodiffusé dans les deux langues soit en 26 mn maximum, définir avec précisions ce qui doit être fait une fois l'équipe de reportage de retour. Les techniciens ont ainsi demandé à ce que tous les agents de la station participent à la conférence de rédaction pour ainsi donner de l'impact aux sujets à traiter pour le journal télévisé.

Kamal Gamal

Opération reboisement pour la journée Internationale du Judo

La journée internationale du Judo a été célébrée le lundi 28 octobre. Comme les autres fédérations du monde, la fédération comorienne de Judo a consacré cette journée à l'environnement en menant des actions de reboisement dans la capitale, Moroni, notamment le long du trajet allant de la Cour Suprême à la Station Bonzami.

La journée internationale du Judo a été célébrée le lundi 28 octobre dans le monde. Aux Comores, la fédération et tous les praticiens d'arts martiaux ont consacré la journée à l'environnement notamment dans le reboisement. Sur le long du trajet allant de la Cour Suprême à la Station Bonzami, les sportifs ont planté une vingtaine d'arbres pour redonner de la verdure à cette grande avenue. Pour José Chakrina Nouridine Abodo, président de la fédération de Judo des Comores, cette action est universelle. « Chaque famille du Judo du monde est en train de faire la même chose que nous. Cette journée on l'a consacrée pour l'environnement car la Fédération Internationale de Judo est associée à la Green Hill dont l'objectif est de protéger l'environnement », explique le président.

Sportif qu'il est José Chakrina est bien conscient du danger que court l'environnement raison pour laquelle il rappelle que « ces derniers temps, le sujet de l'environnement préoccupe le monde ». « Tout le monde cherche à préserver l'environnement. Et pour bien préserver la nature, il faut plan-

ter des arbres. C'est pour cela que nous avons célébré cette journée par le reboisement », avance-t-il. « Le judo est une discipline importante qui éduque la civilisation à part la pratique du judo. C'est un monde, qui cherche à changer les mentalités, les comportements pour plus de civisme. Et comme vous voyez, nous avons beaucoup d'enfants qui pratiquent le judo », soutient-il.

A cette occasion devant la presse venue pour apporter de la main à cette action citoyenne, le président de la fédération de Judo a rappelé que

les judokas sont parmi les sportifs comoriens qui rapportent des médailles dans les différentes activités sportives et cela, malgré les conditions précaires de cette discipline. « Le judo demande beaucoup de moyens, les outils coûtent une fortune que nous n'avons pas. Mais espérons qu'avec l'appui de nos partenaires et le soutien de l'Etat au fur et à mesure nous serons bien équipés », conclut-il.

Nassuf Ben Amad



Les jeunes judokas mobilisés pour le reboisement dans la capitale.

HABARI ZA UDUNGA

L'hypocrisie sociale, un sport national

Dans les ils de la lune, il ne manque pas une occasion de constater à quel point nous sommes imprégnés de cette attitude par laquelle « on exprime des sentiments, des opinions que l'on n'a pas ou que l'on n'approuve pas, soit par intérêt, soit par lâcheté. » Aussi, dans ce contexte, il est bien difficile pour ceux qui veulent instaurer un état impartial, de pouvoir se retrouver.

Un exemple basique est celui qui consiste à faire suivre par un « comment ça va? » par un « ça va » mécanique. Et si l'on se hasarde à répondre autre chose que « bien merci », on sent tout de suite le visage de votre interlocuteur se décomposer par l'ennui et le désarroi. C'est pourquoi notre hypocrisie sociale consiste à s'ab-

stenir de répondre sincèrement à la question que l'on vous pose. Le genre de réponse : « on va comme le pays » reflète assez bien cela.

L'hypocrisie sociale chez nous se reflète sur un certain nombre de cas : Nous savons que la justice manque de moyens, mais nous continuons à dire que la justice doit être ceci ou cela. Nous savons que notre fonction publique est pléthorique mais nous continuons à recruter des gens. Que notre masse salariale dépasse allégrement le seuil communément admis, mais la superstructure nomme à tour de bras des personnes sans réelle attribution.

Quand des gens sont emprisonnés pour des détournements des deniers publics, nous nous empressons d'aller demander à la notabilité de jouer les intermédiaires avec

"Tsandza nikedro no ntsihibe, nitsidhulumu ... " Sedo

le pouvoir politique. Nous accusons les « gros » directeurs de dilapider l'argent public mais nous sommes les premiers à aller leur demander de nous rendre un service. Nous sommes contre les passe-droits dans les administrations, cependant nous n'avons jamais la patience de faire la queue comme le commun des mortels.

Combien de fois, nous changeons de sujet de discussions à l'arrivée d'un gros bonnet que nous saluons avec des courbettes alors qu'une minute auparavant, nous étions en train de casser du sucre sur son dos.

Que des fois, nous nous empressons de participer à un Madjilisse de quelqu'un, connu pour être un prédateur des biens publics et nous nous bousculons pour aller lui serrer la main avec un large sourire,

pour lui signaler notre présence.

En définitive, si nous voulons que les choses commencent à changer chez nous, nous devons d'abord refuser cette hypocrisie sociale qui contribue à enfoncer de portes ouvertes. La lutte contre la corruption ne peut pas se mener avec seulement une commission alors que nous savons dans quel contexte elle va évoluer.

Si pour certains, l'hypocrisie sociale est indispensable pour éviter de paraître celui qui empêche les gens de continuer à s'y complaire dans leurs erreurs, chez nous, elle a pris des proportions inquiétantes, car elle a gagné une grande partie de la société. L'hypocrisie sociale est devenue un sport national.

Mmagaza

CÉLÉBRATION DE LA COY15 À MORONI

Lutte contre le changement climatique : le combat de tous

Pour tout un chacun, la préservation de l'environnement reste une condition essentielle pour alimenter la planète et sauver la biodiversité et être en bonne santé.

La Coordinatrice, l'Ambassadrice de France et le Représentant adjoint du Pnud aux Comores l'ont bien montré en mettant l'accent sur les actions que doit engager la jeunesse pour sauver et protéger la planète.

A l'occasion de la Conférence des Jeunes de l'Océan Indien sur le Climat (COY15) qui se tient à Moroni du 29 au 31 Octobre, une cérémonie réunissant plus de 200 jeunes a eu lieu au Retaj en ouverture. Plusieurs personnalités dont l'Ambassadrice de France en Union des Comores, le ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, Chargé de la Culture, le Secrétaire Générale du ministère de l'Environnement, de la Pêche et de l'Agriculture, le Représentant Résident adjoint du Pnud aux Comores et la Représentante de l'Union Européenne, y ont pris part et certains parmi eux ont pris la parole. Dans une ambiance de jeunes cons-

ciants des dangers qui touchent la planète, des associations comme Ngo'Shawa, le programme AMCC (Alliance Mondiale contre le Changement Climatique), OIA Group, Jeune Chambre Internationale (JCI) ou Banda Bitsi ne pouvaient pas manquer à cet événement.

Dans son allocution de bienvenue, la Coordinatrice du Réseau Climat Océan Indien (RCOI) antenne des Comores, Moinabaraka Ali Mohamed, a rappelé les objectifs du réseau, des travaux qui s'inscrivent dans la protection de l'environnement et de cette cérémonie de la COY15. Jeune femme de caractère avec plein de dynamisme et qui croit à son engagement, Moinabaraka dit y croire « haut et fort au succès » de ce combat noble car, rassure-t-elle, « c'est ensemble dans une accroche de conciliation et de collaboration effective que nous irons de l'avant ». La lutte contre le changement climatique doit être au cœur des préoccupations de tous c'est dans cette optique que cette organisation s'est donnée pour mission de « sensibiliser » les jeunes comoriens et de la région Océan Indien sur les dangers que courent les îles.

"La jeunesse doit veiller"

Pour tout un chacun, la préservation de l'environnement reste une condition essentielle pour alimenter la planète et sauver la biodiversité et être en bonne santé. La Coordinatrice l'a bien montré dans son discours car pour elle « le changement climatique ne saurait être la bataille d'un seul individu, d'un seul groupe d'individus, ou alors d'un état, c'est la bataille de nous tous. Ceci implique que quelles que soient nos différences et nos différends, il faudrait les oublier et nous associer si nous voulons que la victoire soit de notre côté ». « Représentant près de 30% de la population mondiale et principalement affectée par les problèmes environnementaux, la jeunesse doit mettre à profit ses capacités intellectuelles et de mobilisation sur les questions aussi sensibles que celles liées à la protection de l'environnement. De par son statut d'héritier elle doit veiller au mieux à la préservation de son patrimoine écologique », martèle Moinabaraka.

Outre l'estime, l'assurance et l'espoir de la Coordinatrice, cette conférence est un événement majeur qui regroupe entre autre la

jeunesse. Celle-ci se doit alors d'être patiente et attentive en vue d'apporter sa pierre à l'édifice pour protéger la planète et l'environnement, changer de mentalités, opter pour le bon comportement et pour la persévérance à la tendance de changement climatique. Le Représentant Résident adjoint du Pnud l'a bien expliqué car selon lui, « la problématique du changement climatique mérite une considération particulière ». Titus Osundina est conscient et le rappelle que ce combat est d'une approche « multiculturelle », « multinationale », « multi structurelle ». Pour lui, cet événement ne doit pas répondre exclusivement aux exigences de l'archipel mais du monde entier. Sur ce, il estime que la COY doit devenir importante au même titre que l'est la COP.

"Il faut oser, alors, osons"

Reprenant ces mots de Jacques Chirac, « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. [...], La Terre et humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables », l'Ambassadrice de France en Union des Comores montre l'importance de passer à l'action, de protéger l'environnement et de sau-

ver la population mondiale qui à travers tout ce qui se passe, est la seule victime. Par cette expression émouvante, Jacqueline Bassa-Mazzoni a, certes, suscité chez certains une profonde réflexion. La diplomate démontre que « 9 des 10 pays les plus vulnérables au monde face aux catastrophes naturelles sont des îles ». Elle prend en exemple le cyclone Kenneth qui a frappé les Comores et l'Ouragan Pam sur le Vanuatu en 2015. Sur les faits, elle exhorte de « sauver les îles pour sauver la planète », car soutient-elle « Les populations insulaires en sont les premières victimes ».

Convaincue de l'engagement dont doit faire preuve la jeunesse du monde entier pour sauver et protéger l'environnement, l'Ambassadrice reprend ces mots du Secrétaire Général des Nations-Unies, Antonio Guterres, « n'ayons pas peur d'être ambitieux, n'ayons pas peur d'accentuer la pression et surtout n'ayons pas peur de sans cesse rappeler la vérité et la réalité de la situation. Il faut oser, alors, osons » pour accentuer sa demande.

Andjouza Abouheir

GENRE

La présence de Sitti Farouta à un Maoulid dérange

La première magistrate de l'île de Ngazidja a pris part à une cérémonie religieuse d'une institution de la République qui a réuni toutes les autorités du pays. Sa présence en a dérangé plus d'un. Pourtant, la République ne peut se permettre d'être exclusive.

Sitti Farouata Mhoudine qui est à la tête de l'île de Ngazidja a pris part au Maoulid de l'Armée Nationale de développement ce 28 octobre à la gendarmerie nationale, en compagnie entre autres du chef de l'Etat Azali Assoumani, de Fazul Mohamed, premier magistrat de l'île de Mwali et d'autres officiels. La ministre de la santé a également pris part à la cérémonie de célébration de la naissance du prophète Mouhammad.

Sitti Farouata Mhoudine, dans une robe blanche, la tête couverte, a pris place à la tribune officielle à côté de ses pairs. Il n'en fallut pas plus pour que les internautes se déchainent, « ne comprenant décidément pas comment une femme a osé se mettre au premier rang d'une cérémonie religieuse ». Facebook s'est emparé du sujet et n'a pas manqué de souligner « l'illégalité du comportement de la gouverneure », sans, pour beaucoup, qu'une seule fois, l'on dise en quoi elle avait «



Sitti Farouata Mhoudine au Maoulide de la gendarmerie.

fauté ». Peu ont pu justifier légalement ou religieusement pourquoi sa présence dans cette assemblée était « un péché ». Certains se contentant d'un « mais qu'est ce qu'elle fichait dans une cérémonie réservée aux hommes » et autres « elle n'avait pas sa place dans une fête religieuse mais si les autorités (ici on parle des autorités mâles évidemment comme si elle n'en était pas une) en ont décidé ainsi, elle n'avait qu'à porter des habits qui répondent aux exigences de notre religion ». Par habits

qui répondent aux exigences de notre religion, comprendre, il lui fallait mettre une burqa ou un hijab et ne surtout pas venir dans cette robe d'un blanc immaculé qui ne cachait rien de sa présence.

D'autres, préférant se complaire dans l'immutabilité supposée de notre tradition ont fait valoir que « depuis la nuit des temps, les femmes ont toujours eu une place à part dans nos maoulids. Avec l'actuel chef de l'Etat, je constate une évolution des mœurs ». Cet internaute est allé jus-

qu'à dire que « depuis le 25 juin 1968, il n'avait jamais vu une femme sur la même tribune (que les officiels du genre masculin, ndlr) ». A la question de savoir si nous avons déjà eu avant 2019, une femme à la tête d'une île, il nous a été répondu ceci : « nous avons eu des députées qui n'ont jamais approché la tribune officielle ».

D'autres, louant son courage ont tenu un tout autre discours : « ce qui me désole dans cette société, que ce soit dans nos pays ou en occident, c'est que l'homme s'approprie toujours la femme comme si c'était 'une chose' ; la femme doit porter tel vêtement, la femme doit enlever son foulard, la femme ne doit pas porter une jupe trop courte, la femme ne doit pas tomber enceinte parce que cela n'arrange pas l'entreprise dans laquelle elle travaille. Les femmes ont un cerveau, elles sont médecins, journalistes, avocates, militaires, militantes alors pourquoi les hommes veulent toujours décider à leur place ? ». Ou encore celui-ci qui disait que la levée de boucliers suite à sa présence dans la cérémonie était plus d'ordre « culturel que cultuel. Ce qu'Allah a voulu interdire, il l'a

révélé dans le Saint Coran. Le reste, ce sont des interprétations de personnes qui doivent rendre compte comme chacun de nous. En tant 'qu'autorité de fait' de Ngazidja, elle était dans son bon droit et rien religieusement ne l'empêchait d'y être ».

Enfin, il y a ceux qui prônent encore une fois la séparation effective « de l'Etat et de la religion ».

En attendant cette laïcité que certains appellent de leurs vœux, la nouvelle constitution dit que « l'Union des Comores reconnaît et garantit à la jeunesse et aux femmes le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale ».

Et dans toute autre cérémonie qui nécessite la présence de toutes les autorités de la République, qu'elle soit religieuse ou politique, Sitti Farouata Mhoudine (tout comme la députée Hadjira Oumouri et un jour peut être toutes les femmes) y aura sa place parce que la République ne peut absolument pas se permettre d'être exclusive.

Fsy

Moili a abordé le championnat masculin (D1) le week-end. Sur la ligne de départ s'étaient bousculés huit prétendants au titre. Les résultats enregistrés suscitent la frayeur : dix sept buts marqués et six encaissés. Les plus impressionnants sont les œuvres de Salamani club (7-2) devant Nouvel Espoir et de Fomboni club (7-3) face à Mbatse Sport. Ces gifles technico-tactiques reflètent-elles les ambitions des Mohéliens pour les prochaines phases nationales ?

Dans l'île de Djumbe Fatima, les footballeurs de la D1 ont repris le chemin des stades, pour l'amorce du championnat. Huit formations vont se faire concurrence pour les trophées régionaux (titre et coupes). Les résultats de Salamani Sport et de Fomboni club (14 sur 5) ont défrayé la chronique. Cette hémorragie de buts s'explique par la multitude des attaquants malgaches, une vingtaine, dont quatre entraîneurs.

Au stade Ahmed Matoir le samedi 26 octobre 2019, Fomboni club n'a pas fait de cadeau à Mbatse Football club. Malgré le départ non souhaité de sept éléments clef,

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1, SAISON 2019-2020 À MOHÉLI

Hémorragie de buts à Moili, 17 en 4 duels

depuis le 1er quart d'heure, les carottes étaient déjà cuites pour les Fomboniens, 1 triplet de Kassim, et en 2e période, un autre de Tiana. Le 7e but de Chadadi a morcelé les ambitions des Mbatsiens. « Ici, la communauté footballistique croit que l'absence de Goth et de Malaga, en vacances à Madagascar, et le départ de cinq autres joueurs affaibliront la force de frappe de Fomboni club. Non, elle se trompe. Rien n'a changé. Un clou chasse l'autre. Ils sont partis, mais le système de jeu, redoutable et efficace, est resté fidèle. Notre principal objectif c'est de rééditer les exploits de la saison dernière. Nous sommes tranquilles et confiants », explique Youssouf Moushi, sympathisant du leader en titre.

Le terrain d'Itsamia est la fief de Chikaboe club Hanyamwada. Face à Espoir Sport de Noumachoua le dimanche 27 octobre 2019, il a failli perdre l'équilibre (1-1). Rabe, l'entraîneur malgache des ambassadeurs de Noumachoua est serein : « Ce score nul est logique. On est à



peine à la 1ère journée. Un début est souvent balbutiant. De plus, l'état du terrain n'a pas permis une bonne organisation du jeu. Un score de parité en déplacement est encourageant. Non ? Nous avons bien préparé la compétition. Notre équipe est formée par des joueurs venus d'horizons différents. Notre principal souci, c'est la cohésion. Notre objectif, c'est bien sûr le titre et/ou les coupes. Or, ce sont des œuvres

collectives. Une victoire se planifie. Joueurs, staff technique et administratif, sympathisants, supporters, etc. doivent travailler en étroite collaboration. A Moili, le niveau général des équipes n'est pas trop hétérogène. Je reste tranquille et confiant».

Résultats :

Samedi 26 octobre

Salamani club de Djando #
Nouvel Espoir de Wanani : 7-2
Ouragan Sport de Boingoma #
Juino club de Hoani : 2-2

Dimanche 27 octobre

Fomboni club # Mbatse
Football club : 7-3
Espoir Sport de Noumachoua #
Chikaboe club de Hanyamwada

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel

N°19/ 069 /CNPA/PR



Conseil national de la presse et de l'audiovisuel

جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

COMMUNIQUE SUR LE LIBRE ACCES AUX SOURCES D'INFORMATION ET LA PROTECTION DU SECRET PROFESSIONNEL

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel suit avec la plus haute attention les dernières procédures engagées par la justice sur le traitement de l'information par la presse et les médias audiovisuels.

Rappel des faits.

Le 21 octobre dernier, Mme Tahamida Mzé, Directrice de la station de radio locale « Hayba-FM », a fait l'objet d'une interpellation par la Police judiciaire de Moroni, suite à la publication le 16 octobre sur sa page Facebook, d'un chronogramme relatif à l'élection législative et des municipales convoquées pour le mois de janvier et février 2019. Après 8 heures d'audition (de 11h à 21h), la directrice-adjoint de Hayba-FM a été de nouveau entendue le 22 octobre de 9h à 14h. Les enquêteurs voulaient connaître la source de cette information. Cette interpellation fait suite, selon les enquêteurs de la PJ, à une plainte déposée au parquet de Moroni par la CENI (Commission électorale nationale indépendante), pour « vol, recel et diffusion d'information confidentielle ».

Le 7 Octobre 2019, Kamal Said Abdou, journaliste du quotidien Al-Fajr, est interpellé à 14h45 par la Brigade de recherche de la Gendarmerie nationale suite à la publication d'un article faisant état de « malversations au sein des douanes » et dans lequel, le journaliste a révélé le salaire perçu par le directeur

général de ce service public (Voir Al-Fajr, édition du 3 octobre 2019). Les enquêteurs qui agissaient à la suite d'une plainte déposée par l'avocat du Directeur général des douanes, cherchaient à obtenir du journaliste qu'il révèle ses sources. Le journaliste a été entendu toute la journée et placé en garde à vue jusqu'au lendemain 8 octobre. D'après le parquet, il a été remis en liberté et convoqué le 17 octobre pour une citation directe.

Dans son rôle de garant de la liberté de la presse et du respect des règles générales de l'information au service du public, le CNPA rappelle que le législateur a garanti à chaque citoyen, un droit de réponse, dès lors qu'il estime que des informations diffusées par un média à son sujet, seraient « susceptibles de porter atteinte à son honneur, à sa réputation, ou à sa considération » (Titre VI, chapitre II du Code de l'information). Par ailleurs, les médias ont l'obligation de rectifier toute information diffusée et qui se serait avérée inexacte

Le CNPA regrette que dans ces litiges, les personnes concernées n'aient pas usé de ces dispositions légales en apportant leur version des faits. Ce qui aurait contribué à améliorer l'information du public.

Le CNPA rappelle également que le Code

de l'information a inscrit dans son Titre VIII et au chapitre IV, une hiérarchie des responsabilités dans la diffusion des informations au sein des rédactions. Le non-respect de ces niveaux de responsabilité par les procédures judiciaires qui visent directement les journalistes, soumet ces derniers à des pressions qui entravent l'exercice de leur profession. Dans les procédures en cours, les personnes interpellées ont été sommées de révéler leurs sources, contre leur conscience et leur éthique professionnelle.

Le CNPA tient ainsi à rappeler que le droit à l'information suppose que les journalistes aient libre accès aux sources d'information et sont tenus à l'obligation de protéger le secret professionnel. Ceci conformément au Code de l'information, qui dans son Titre VII portant sur « l'exercice de la profession de journaliste, stipule que : « dans le cadre de l'exercice de sa profession, le journaliste professionnel a libre accès aux sources de l'information » (Art 67). La Charte de déontologie des journalistes comoriens (Hamramba, 15 avril 2007), rappelle cette disposition en son Art 20 qui affirme « le droit (du journaliste) à enquêter librement sur tous les faits de la vie publique ». Il est donc regrettable que certaines administrations fassent de la rétention d'information, empêchant les journalistes de vérifier leurs

informations. Comme ce fut le cas lorsque certains journalistes ont voulu s'assurer sur le salaire du Directeur général des Douanes, à l'origine des soucis judiciaires concernant leur confrère d'Al-Fajr.

La loi est également claire au sujet du secret professionnel : « Le journaliste n'est pas tenu à divulguer ses sources et ne peut, dans ce cas, être inquiété par l'autorité publique » (Code de l'information, Art 68). « Le journaliste garde le secret professionnel et protège la source de ses informations obtenues de manière confidentielles » (Art 7 de la Charte de Hamramba). Ce texte de référence de la déontologie des journalistes comoriens reprend les textes internationaux régissant la profession et le droit à l'information du public. Textes soulignant que les seules limites à ces droits sont celles fixées par la loi.

Au vu de ces textes et de ces dispositions, le CNPA exhorte les acteurs sociaux et très particulièrement les pouvoirs publics, à la responsabilité, au respect des lois et des dispositions qui garantissent l'exercice du métier de journaliste, le droit du public à une information crédible et de qualité, la liberté d'expression des opinions et les droits des citoyens.

Fait à Moroni, le 28 octobre 2019